M. FOSTER: Comme ce n'est pas la première fois que nous exigeons des renseignements, il me semble que quelqu'un aurait dû se donner la peine d'en demander à la commission. Le Gouvernement doit assurément avoir à sa disposition quelque moyen d'en obtenir. La commission ne pouvant poursuivre ses travaux sans l'aide de l'Etat, la Chambre ne consentira pas, j'en suis persuadé, à lui voter des deniers tant qu'elle ne nous aura pas fourni les renseignements demandés. Il va de soi que si la commission ne fournit pas ces renseignements, nous devrons nous abstenir de lui ouvrir les crédits dont elle a besoin.

Sir WILFRID LAURIER: Elle ne saurait communiquer de renseignements qu'elle n'a pas recueillis.

M. FOSTER: Précisément.

Sir WILFRID LAURIER: Nul ne saurait lui faire reproche de cela.

L'honorable M. JOHN HAGGART: Le ministre des Chemins de fer a dit, ce me semble, que l'on a déposé à son ministère les plans indiquant le parcours que suivra une partie de la ligne du Grand-Tronc-Pacifique. On a depuis longtemps déposé entre ses mains le plan des gares extrêmes des différents embranchements.

Sir WILFRID LAURIER: Non.

M. HAGGART: Et s'il n'en a rien dit à la Chambre, c'est qu'il est nécessaire que les plans soient approuvés par le Gouvernement avant que l'on puisse procéder à l'expropriation.

Sir WILFRID LAURIER: Non.

M. HAGGART: Nous avons assurément droit à ces renseignements. Le ministre a répondu à nos demandes qu'il n'entendait pas faire en sorte que les spéculateurs du pays de s'emparer des terres que devra vraisemblablement traverser la ligne du Grand-Tronc-Pacifique. A cette réponse nous avons objecté que le secret avait été dévoilé à certains fonctionnaires de son ministère. Cela étant, pourquoi n'a-t-on pas également renseigné la Chambre?

M. W. F. MACLEAN (York-sud) : Et le public en général.

M. EMMERSON: Je l'ai déjà déclaré, et je le répête encore une fois, on m'a remis les plans des gares extrêmes que l'on projette d'établir à Fort-William, à Port-Arthur et sur le littoral du Pacifique. Ces plans sont au ministère. Si on a suivi mes instructions, et je crois qu'on l'a fait, ils sont sous pli cacheté. Je n'en ai pas même pris connaiscance, et ils resteront cachetés jusqu'à ce qu'on puisse en entreprendre l'étude. La raison que j'ai donnée démontre suffisamment qu'il convient de garder le secret sur ces plans tant qu'il n'aura pas été pris de décision à leur égard, tant que le ministre des Chemins de fer et ses collègues ne les au-

ront pas étudiés. D'ici là, il est impossible, dans l'intérêt public, d'en rien communiquer.

M. A. C. BOYCE (Algoma) : Je m'étonne, étant donné les faits que je tiens pour certains. . .

Sir WILFRID LAURIER: Si mon honorable se propose de traiter la question en un long discours, je lui ferai observer que la Chambre sera bientôt invitée à se former en comité des subsides et qu'il aura alors l'occasion de porter la parole.

M. BOYCE: Je suis prêt à proposer l'ajournement.

Sir WILFRID LAURIER: Il serait préférable que l'honorable député attendît, pour faire ses observations, que la Chambre soit invitée à se former en comité des subsides.

M. BOYCE: Mes observations ne différeront en rien de celles des députés qui ont déjà pris la parole sur le sujet, et j'aimerais mieux les faire tout de suite. Je serai bref.

M. l'ORATEUR : 11 est plus conforme à l'usage d'attendre que motion soit faite invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

M. BOYCE: Etant donné ce que l'on sait des plans en question, et eu égard aux déclarations antérieures du ministre des Chemins de fer, les remarques que vient de faire ce dernier ne laissent pas que de m'éton-J'ai demandé au commencement de février le dépôt de ces plans, et le ministre me répondit qu'il était impossible, eu égard aux dispositions de l'article 122 de l'acte des chemins de fer de 1903, de les déposer, parce que, tout en admettant qu'ils avaient été déposés au ministère et qu'ils se rapportaient aux gares extrêmes de Port-Arthur, de Fort-William et du littoral du Pacifique, ils n'avaient pas encore été approuvés par le ministère, ainsi que le veut la loi de 1888. La réponse du ministre portait qu'il ne voulait pas dévoiler le secret de ces plans de crainte de favoriser la spéculation. Avant l'époque où je présentai ma motion, j'avais appris, et j'ai depuis vérifié mes renseignements, que le ministère des Chemins de fer lait pas dévoiler le secret de ces plans, de les travaux que le Grand-Tronc-Pacifique projette de faire exécuter à Port-Arthur et à Fort-William, que ces plans se passaient de main en main, et que les spéculateurs s'en prévalaient. Il m'a donc semblé étrange que le ministre des Chemins de fer refusât, de crainte de favoriser la spéculation, de déposer ces plans sur le bureau de la Chambre avant qu'ils fussent approuvés, alors même qu'on en donnait subrepticement des copies aux spéculateurs de cette partielà du pays et d'ailleurs. Dans les circonstances, le ministre voudra bien, je l'espère, nous donner les explications les plus complètes.

M. EMMERSON: Les observations de l'honorable député m'étonnent vraiment. Je